

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2021

Etaient présents : en visio-conférence

Erick THUILLIER, Martine HERVOCHE, Marie Claude PEDEL, Marie-Claude RIOCREUX, Jean-Claude LE MORVAN, Jean-Pierre LEBON, Brigitte BONNEL, Nathalie PECNARD, Nolwenn BONAIDE

Etaient excusés :

Etaient absents :

1. Prise en main de Framatalk (application de visio-conférence)

Celle-ci a débuté à 20h15 pour les membres du CA qui le souhaitent.
Compte-tenu de la pandémie de Covid 19, la réunion s'est déroulée par visio-conférence. La procédure avait été jointe à la convocation.

2. Annulation Bal de la St Patrick (point sur)

Le bal était prévu le 20 mars. La décision d'annulation a été prise, compte-tenu des incertitudes concernant la pandémie de Covid 19.
Un courrier a été envoyé au service associatif de la mairie à ce sujet.

3. Conditions nécessaires pour envisager la réouverture des ateliers (balayer ensemble les conditions nécessaires avant ouverture d'un atelier)

Divers avis à ce sujet :

Il faut attendre les directives nationales, communales de la fédération de danse.

Les salles ne sont pas ouvertes aux associations pour l'instant et des consignes d'utilisation seront données.

Il est proposé d'appliquer des règles restrictives suivant le nombre de contaminations. Ce serait plus sécuritaire.

Autres avis : Pourquoi être aussi précis ? Ce n'est pas le rôle de l'association, nous ne maîtrisons pas ces chiffres.

Décision prise : La reprise des ateliers dans les salles sera envisageable quand nous aurons le feu vert de l'Etat.

Une suggestion de reprise d'ateliers en extérieur est évoquée mais non retenue pour l'instant.

4. Bal de l'Europe : conditions, ouverture au public, participation d'un autre groupe ?

Conditions :

Le bal est prévu le dimanche **9 mai** 2021. Il faut le feu vert un mois avant le bal pour l'organisation et la publicité.

Une description du bal de l'Europe est effectuée.

Ouverture au public :

La décision sera prise lors du prochain CA début avril.

Suggestion : le Bal de l'Europe pourrait être ouvert aux seuls adhérents et à leur famille. Les membres du CA approuvent cette proposition.

Participation d'un autre groupe de musiciens :

Il est trop tôt pour prendre cette décision.

Si nous organisons ce bal sans le public, un 2^e groupe ne sera pas nécessaire.

5. Adhésions : remboursement / compensation des adhérents ?

Un point est fait sur le nombre d'adhérents : 28 adhésions au moment de la fête des associations en septembre. Le montant total est de 642€ (157€ pour les adhésions et 485€ pour les ateliers et dons).

Une proposition est avancée : le **remboursement** du montant des ateliers, **sur volontariat**.

Ces remboursements pourraient se faire par chèques, déposés dans les boîtes à lettres des adhérents demandeurs.

Précision : au niveau d'éventuels nouveaux adhérents, pas de cotisation. Nous avons eu seulement des contacts non concrétisés, vu le contexte.

6. Arrêt des ateliers : mise en place contact / participation des adhérents ? Animateur (rice) ?

Le président demande l'avis des membres du CA quant à la reprise des ateliers.

Une proposition : des ateliers à distance, via l'application Zoom ou autre, pour garder le lien.

Pour exemple, 2 groupes WhatsApp de quelques danseurs et chanteurs (qui se retrouvaient aux bals folk) ont été ouverts en début de confinement. Sont envoyées régulièrement des vidéos de musiques ou des liens de participation à des bals virtuels, le samedi soir. Chacun, chacune peut danser dans son salon.

Il est donc demandé si Calibeurdaïne peut communiquer au sujet d'**ateliers à distance** aux adhérents.

Proposition de faire un essai entre les membres du CA, peut-être **via Framataalk**.

Il est rajouté **l'importance de garder les liens entre adhérents**.

Pour le groupe de musiciens, cela paraît moins évident.

Il est donc convenu que les animateurs des ateliers se contactent à ce sujet.

7. Sensibilisation auprès des adhérents pour se vacciner contre la COVID ?

Divers avis à ce sujet :

Calibeurdaïne pourrait communiquer à ce sujet avec les adhérents, par messagerie.

L'association Calibeurdaïne a le droit d'être citoyenne.

Dans ce cas, le respect des gestes barrière subsistera même après la vaccination.

Ne pas être trop directif (pas d'obligation).

En conclusion, il faudra sensibiliser les adhérents.

8. Achats de matériel : moratoire ?

Remet-on à plus tard l'achat de matériel ? Tout ce qui était prévu a été acheté, il est donc décidé de reporter les nouveaux achats à la rentrée.

D'autres dépenses pourront être effectuées lors des retrouvailles.

Une **activité en extérieur** et/ou une **sortie conviviale** pourrait être proposée (guinguette...).

9. Info diverses :

a. Point sur le contrat d'objectifs avec la Mairie

Le contrat d'objectifs a été déposé en mairie. Les subventions de la mairie ont été votées.

b. Point sur les actions vis-à-vis de la Préfecture, poste, assurance,....

Suite aux changements de postes (trésorière, secrétaire) au CA, un dossier sera bientôt remis en Préfecture, les comptes-rendus d'Assemblée Générale et de Conseil d'Administration étant presque tous signés par les membres du CA.

Ces modifications seront également à signaler à **la Poste** pour le compte bancaire.

Au niveau de l'Assurance **Macif**, il faudra aussi les contacter et se renseigner sur une éventuelle ristourne par rapport à la pandémie Covid, les adhérents ne s'étant pas réunis. La cotisation 2020 était de 193,31€.

c. Point avec Anim'assos (MCR)

Dans le contexte de la pandémie covid, le Festival Pulsations (auquel Calibeurdaine aurait participé) prévu en septembre 2021 est reporté (difficulté à obtenir les subventions, à prévoir des dates avec les artistes...).

Un « Tiers-lieu » est en projet à St Quentin pour réunir des associations, des activités diverses.

Date du prochain CA : Il est prévu le 7 avril 2021, à 20h30, sans doute en visio-conférence.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§